

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**États financiers combinés**

*31 mars 2024*

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2024

---

	Page
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers combinés</b>	
État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
<b>Notes complémentaires</b> .....	5
<b>Informations sectorielles</b> .....	22

Aux membres du  
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints de Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2024, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, aux 1<sup>er</sup> avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service aux 31 mars 2024 et 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## Observations - informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Alma (Québec)  
Le 22 juillet 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114530

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné des résultats et du surplus accumulé**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

	<b>2024</b>	2023
Revenus (note 19)	<b>115 541 509</b>	92 161 064
Dépenses (note 20)	<b>93 813 204</b>	75 811 386
<b>Surplus</b>	<b>21 728 305</b>	16 349 678
Surplus accumulé au début	<b>116 701 978</b>	100 352 300
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	<b>2 376 093</b>	-
Surplus accumulé au début redressé	<b>119 078 071</b>	100 352 300
<b>Surplus accumulé à la fin</b>	<b>140 806 376</b>	116 701 978

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

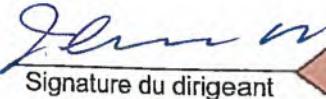
**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné de la situation financière**  
**31 mars 2024**

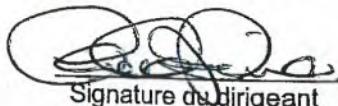
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	63 421 664	49 427 190
Placements, 1,62 % à 5,70 %, échéant entre juillet 2024 et novembre 2025	23 976 596	14 071 854
Débiteurs (note 5)	26 789 598	20 723 464
Financement à recevoir	390 482	1 919 224
Participations dans des entreprises commerciales (note 6)	22 099 031	21 597 409
Créances à long terme (note 7)	205 803	133 610
	<b>136 883 174</b>	107 872 751
Encaisses et placements assujettis à des restrictions (note 8)	2 893 462	2 762 844
	<b>139 776 636</b>	110 635 595
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	15 993 469	8 273 019
Revenus reportés (note 11)	26 036 236	15 310 034
Fonds non utilisés - Santé Canada (note 12)	5 425 164	5 020 900
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada (note 12)	18 629 356	26 710 196
Dette à long terme (note 13)	12 795 809	13 000 919
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 14)	5 956 280	7 106 280
	<b>84 836 314</b>	75 421 348
Actifs financiers nets	<b>54 940 322</b>	35 214 247
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation (note 15)	74 726 760	71 096 470
Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation (note 16)	10 583 959	10 391 261
Stocks	555 335	-
	<b>85 866 054</b>	81 487 731
<b>Surplus accumulé</b>	<b>140 806 376</b>	116 701 978

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualité (note 18)

Au nom du conseil d'administration

  
 Signature du dirigeant SIGNATURE Chef  
 Titre

  
 Signature du dirigeant SIGNATURE Conseiller  
 Titre

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné de la variation des actifs financiers nets**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

	<b>2024</b>	2023
<b>Surplus de l'exercice</b>	<b>21 728 305</b>	16 349 678
<b>Variation des immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 090 304)	(13 743 344)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 267 316	3 909 675
	<b>(3 822 988)</b>	(9 833 669)
<b>Variation des stocks</b>	<b>(555 335)</b>	-
Variation des charges payées d'avance	-	32 469
	<b>(555 335)</b>	32 469
<b>Variation des actifs financiers nets</b>	<b>17 349 982</b>	6 548 478
 Actifs financiers nets au début	 35 214 247	28 665 769
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	2 376 093	-
 Actifs financiers nets au début redressés	 37 590 340	28 665 769
<b>Actifs financiers nets à la fin</b>	<b>54 940 322</b>	35 214 247

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**État combiné des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	21 728 305	16 349 678
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	2 376 093	(2 309 570)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 267 316	3 909 675
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	5 677 501	(755 967)
Ajustement de la réserve d'eau potable et d'eaux usées	(1 150 000)	-
Affectation à la réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	2 241 206
	32 899 215	19 435 022
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 148 607	13 802 597
	37 047 822	33 237 619
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation des placements	(9 904 742)	(7 311 823)
Variation des créances à long terme	(72 193)	63 519
Variation des encaisses et placements assujettis à des restrictions	(130 618)	(47 643)
Apport dans une entreprise commerciale	(6 179 123)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 090 304)	(13 743 344)
	(24 376 980)	(21 039 291)
<b>Activités de financement</b>		
Produit de la dette à long terme	588 566	-
Encaissement du financement à recevoir	1 889 476	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 154 410)	(1 570 768)
	1 323 632	(1 570 768)
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>13 994 474</b>	10 627 560
<b>Encaisse au début</b>	<b>49 427 190</b>	38 799 630
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>63 421 664</b>	49 427 190

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, un emprunt d'un montant de 360 734 \$ a été contracté par le Conseil en contrepartie d'un financement à recevoir du même montant.

Étant donné qu'il n'y a eu aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, cette opération ne figure pas à l'état combiné des flux de trésorerie.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté d'Opitciwan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

### 2. Corrections aux exercices antérieurs

Les corrections aux exercices antérieurs sont en lien avec l'analyse des états financiers des années antérieures des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 2 376 093 \$, dont un montant de 404 264 \$ a été appliqué aux fonds non utilisés - Santé Canada et un montant de 2 780 357 \$ aux autres bailleurs de fonds. Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 1er avril 2023 et le surplus accumulé à cette date a été corrigé en conséquence.

### 3. Adoption de nouvelles normes comptables

#### Revenus

À compter du 1er avril 2023, le Conseil a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus selon SP 3400, Revenus. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les revenus, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. Conformément à ces recommandations, la modification a été appliquée prospectivement, et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

En vertu de la nouvelle norme, les revenus sont différenciés entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie directe », comme décrit à la note 4.

L'application des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers combinés.

### 4. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes.

#### Entité comptable

L'entité comptable des Premières Nations, Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

#### États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation
- Fonds d'habitation

#### 4. Méthodes comptables (suite)

##### Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Société en commandite Scierie Opitciwan;
- Société en commandite Services Forestiers Opitciwan;
- Société en commandite Épicerie Opitciwonok;
- Développement économique Opitciwan inc.;
- Société en commandite Station Service Opitciwan;
- Société en commandite Opitciwan Télécom;
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.;
- Société en commandite Onimiskiw Opitciwan.

##### Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les autres créances à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

#### 4. Méthodes comptables (suite)

##### **Constatation des produits et des produits reportés**

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque le Conseil s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le Conseil reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, le Conseil comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Le Conseil comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, le Conseil enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Conseil comptabilise les revenus provenant d'opérations sans contrepartie. Ces opérations n'ont pas d'obligations de prestation et sont comptabilisées à leur valeur de réalisation lorsque le Conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

##### **Fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa**

En raison de l'incertitude relative à la mesure, les revenus liés à la réception de fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa sont comptabilisés au moment où ils sont reçus.

##### **Réserve d'eau potable et d'eaux usées**

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

##### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

**4. Méthodes comptables (suite)****Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation**

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1er juillet 1995 sont comptabilisées à une valeur nominale de 1 \$, étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. Cette politique comptable a été adoptée par le Conseil lors d'une réunion régulière du Conseil de bande en conformité avec les règles établies par Services aux Autochtones Canada.

Les immobilisations corporelles acquises après le 1er juillet 1995 sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<b>Périodes</b>
Asphalte et infrastructures	40 ans
Bâtiments	40 ans
Maison familiale	40 ans
Matériel roulant	8 et 15 ans
Mobilier et équipements	5 ans

**Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation**

Les bâtiments - projet article 95 sont comptabilisés au coût, diminué de toutes les subventions reçues. Les immobilisations corporelles sont amorties à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

**Réduction de valeur**

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Avantages sociaux futurs**

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée en partie par le Ministère en vertu d'une entente avec le Régime des Bénéfices Autochtone.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés d'encaisses et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, les passifs au titre de sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 5. Débiteurs

	2024	2023
Clients	<b>5 581 538</b>	4 929 922
Loyers	<b>6 231 877</b>	5 510 410
Provision pour créances douteuses	<b>(6 133 060)</b>	(5 461 953)
	<b>5 680 355</b>	4 978 379
Gouvernement fédéral		
Justice Canada	15 750	52 500
Services aux Autochtones Canada	<b>13 745 612</b>	11 718 450
Solliciteur général du Canada	<b>3 298 084</b>	1 076 049
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	<b>79 891</b>	-
Gouvernement provincial		
Conseil en Éducation des Premières Nations	<b>261 692</b>	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<b>488 000</b>	213 314
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador	<b>429 834</b>	319 497
Justice Québec	<b>2 250</b>	54 375
Sécurité publique du Québec	<b>55 709</b>	55 709
Conseil de la nation Atikamekw	<b>99 538</b>	-
Développement Économique Opitciwan inc.	<b>465 530</b>	403 520
Société en commandite Station Service Opitciwan	<b>124 867</b>	91 321
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	<b>56 100</b>	56 100
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	<b>734 761</b>	1 026 636
Société en commandite Scierie Opitciwan	<b>389 371</b>	389 371
Société en commandite Opitciwan Télécom	<b>7 754</b>	7 754
Taxes à la consommation	<b>316 298</b>	-
Intérêts courus à recevoir	<b>538 202</b>	280 489
	<b>26 789 598</b>	20 723 464

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 6. Participations dans des entreprises commerciales

	2024	2023
Société en commandite Scierie Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 55,00 % des parts)		
Solde au début	11 013 000	11 722 811
Quote-part de la perte nette	(6 538 143)	(709 811)
Solde à la fin	<b>4 474 857</b>	11 013 000
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	(701 658)	(97 160)
Quote-part de la perte nette	(531 904)	(604 498)
Solde à la fin	<b>(1 233 562)</b>	(701 658)
Société en commandite Épicerie Opitciwonok, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	5 801 341	4 809 250
Quote-part du bénéfice net	685 786	992 091
Solde à la fin	<b>6 487 127</b>	5 801 341
Développement Économique Opitciwan inc., à la valeur de consolidation (détention de 100,00 % des actions)		
Solde au début	2 056 036	2 064 713
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette)	95 694	(8 677)
Solde à la fin	<b>2 151 730</b>	2 056 036
Société en commandite Station Service Opitciwan, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	1 944 963	1 689 759
Quote-part du bénéfice net	263 533	255 204
Solde à la fin	<b>2 208 496</b>	1 944 963
Société en commandite Opitciwan Télécom, à la valeur de consolidation (détention de 99,99 % des parts)		
Solde au début	1 490 374	651 768
Quote-part du bénéfice net	415 765	838 606
Solde à la fin	<b>1 906 139</b>	1 490 374

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 6. Participations dans des entreprises commerciales (suite)

	2023	2022
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation (détenzione de 16,67 % des parts)		
Solde au début	(508)	300
Quote-part de la perte nette	(8 330)	(808)
	<b>(8 838)</b>	(508)
Société en commandite Onimiskiw Opitciwan, à la valeur de consolidation (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	(6 139)	1
Apports	6 179 123	-
Quote-part de la perte nette	(59 902)	(6 140)
	<b>6 113 082</b>	(6 139)
	<b>22 099 031</b>	21 597 409

### 7. Créances à long terme

	2024	2023
Montant à recevoir de particuliers - maisons privées, sans intérêt ni modalités de recouvrement	<b>205 803</b>	133 610

### 8. Encaisses et placements assujettis à des restrictions

	2024	2023
Fonds de bande - capital(a)	3 445	3 445
Fonds de bande - revenus(a)	864 459	805 904
Réserve de remplacement et de fonctionnement - épargne à terme, 2,50 % et 3,00 %(b)(c)	<b>2 025 558</b>	1 953 495
	<b>2 893 462</b>	2 762 844

a) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

b) En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.

c) Au 31 mars 2024, l'épargne à terme était insuffisante de 630 986 \$ (742 115 \$ en 2023) pour combler le montant inscrit aux réserves. Le Conseil devra transférer les montants nécessaires dès que les liquidités seront disponibles.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 9. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1 %, garanti par un lien sur les débiteurs. Le montant autorisé est de 3 000 000 \$, incluant des lettres de garantie d'un montant de 350 000 \$, et est renouvelable annuellement.

### 10. Créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs	4 739 322	3 039 804
Salaires et charges sociales	1 158 809	1 695 017
Frais courus	1 222 991	1 218 364
Surplus à retourner	3 504 961	1 284 481
Développement Économique Opitciwan inc.	569 951	389 885
Société en commandite Épicerie Opitciwonok	-	10 400
Société en commandite Opitciwan Télécom	51 000	-
Société en commandite Scierie Opitciwan	-	709
Société en commandite Services Forestiers Opitciwan	-	450 358
Société en commandite Station Service Opitciwan	-	54 436
Société en commandite Onimiskiw Opitciwan	4 746 435	-
Taxes à la consommation	-	129 565
	<b>15 993 469</b>	8 273 019

### 11. Revenus reportés

	Financement reçu en 2024	Revenus constatés en 2024	Solde disponible le 31 mars 2024	Solde disponible le 31 mars 2023
Fédéral	32 717 670	21 365 731	24 056 659	12 704 720
Provincial	1 643 208	1 077 769	1 823 104	1 257 665
Autres	493 026	1 684 202	156 473	1 347 649
	<b>34 853 904</b>	<b>24 127 702</b>	<b>26 036 236</b>	15 310 034

### 12. Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

Les fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada sont constitués de financements versés par Services aux Autochtones Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Services aux Autochtones Canada avant le renouvellement de son entente.

Les fonds non utilisés - Santé Canada sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

**13. Dette à long terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,01 %, remboursé au cours de l'exercice (Projet 16-229-643-001)	-	10 873
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,93 %, remboursable par versements mensuels de 3 145 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025 (Projet 16-229-643-002)	<b>40 666</b>	77 840
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,22 %, remboursable par versements mensuels de 2 694 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2026 (Projet 16-229-643-003)	<b>73 451</b>	103 783
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 2 398 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2027 (Projet 16-229-643-004)	<b>88 981</b>	114 641
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,49 %, remboursable par versements mensuels de 384 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-005)	<b>17 177</b>	20 942
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,49 %, remboursable par versements mensuels de 2 237 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2028 (Projet 16-229-643-006)	<b>100 062</b>	121 995
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 692 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2028 (Projet 16-229-643-007)	<b>143 673</b>	173 896
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 678 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en octobre 2027 (Projet 16-229-643-008)	<b>112 459</b>	142 917
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 1 599 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2029 (Projet 16-229-643-009)	<b>95 195</b>	112 743
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 7 336 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en mai 2030 (Projet 16-229-643-010)	<b>494 728</b>	566 589
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 4 480 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2032 (Projet 16-229-643-011)	<b>368 706</b>	406 170
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 1 722 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-012)	<b>126 666</b>	141 683

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

**13. Dette à long terme (suite)**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 2 583 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en avril 2031 (Projet 16-229-643-013)	<b>189 994</b>	212 518
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 4 374 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en juin 2033 (Projet 16-229-643-014)	<b>402 702</b>	437 541
Emprunt à la SCHL, au taux de 4,18 %, remboursable par versements mensuels de 1 374 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2028, échéant en juin 2031 (Projet 16-229-643-015)	<b>103 108</b>	115 007
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 873 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2026, échéant en avril 2035 (Projet 16-229-643-016)	<b>355 701</b>	385 340
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 3 064 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en juin 2034 (Projet 16-229-643-017)	<b>362 447</b>	396 316
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 1 932 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2025, échéant en mai 2035 (Projet 16-229-643-018)	<b>248 090</b>	269 295
Emprunt à la SCHL, au taux de 1,51 %, remboursable par versements mensuels de 2 677 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2026, échéant en avril 2036 (Projet 16-229-643-019)	<b>354 645</b>	381 196
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 2 458 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2037 (Projet 16-229-643-020)	<b>321 736</b>	341 168
Emprunt à la SCHL, au taux de 5,59 %, remboursable par versements mensuels de 1 711 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2024, échéant en mai 2038 (b) (Projet 16-229-643-021)	<b>201 428</b>	212 409
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,04 %, remboursable par versements mensuels de 4 316 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2027, échéant en juin 2040 (Projet 16-229-643-022)	<b>664 433</b>	695 591
Emprunt à la SCHL, au taux de 5,43 %, remboursable par versements mensuels de 6 756 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2024, échéant en février 2044 (Projet 16-229-643-023)	<b>986 164</b>	1 028 534
Emprunt à la SCHL, au taux de 0,71 %, remboursable par versements mensuels de 6 326 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2025, échéant en novembre 2035 (Projet 16-229-643-024)	<b>849 803</b>	919 413

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

**13. Dette à long terme (suite)**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunt à la SCHL, au taux de 2,02 %, remboursable par versements mensuels de 5 723 \$, capital et intérêts, renouvelable en mars 2027, échéant en mars 2042 (Projet 16-229-643-025)	<b>1 036 380</b>	1 083 637
Emprunt à la SCHL, au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels de 7 914 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2029, échéant en septembre 2038 (Projet 16-229-643-026)	<b>981 164</b>	1 004 124
Emprunt à la SCHL, au taux de 3,84 %, remboursable par versements mensuels de 6 682 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2029, échéant en avril 2039 (Projet 16-229-643-027)	<b>915 100</b>	915 100
Financement en cours dont les modalités n'ont pas encore été déterminées (Projet 16-229-643-028)	<b>949 300</b>	-
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuatsh, au taux de 7,35 %, d'un montant initial de 1 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 11 661 \$, capital et intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable en novembre 2024, échéant en mai 2025 (services sociaux)	<b>83 415</b>	208 537
Emprunt à la caisse populaire de Mashteuatsh, au taux de 7,35 %, remboursé au cours de l'exercice (poste de police)	-	38 767
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 3,99 %, d'un montant initial de 395 436 \$, remboursable par versements mensuels de 3 919 \$, capital et intérêts, renouvelable en avril 2024, échéant en juin 2026 (b)	<b>92 928</b>	135 501
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,60 %, d'un montant initial de 69 392 \$, remboursable par versements mensuels de 647 \$, capital et intérêts, renouvelable en août 2024, échéant en janvier 2027	<b>18 888</b>	24 459
Emprunt à la Banque de Montréal, au taux de 9,85 %, d'un montant initial de 61 951 \$, remboursable par versements mensuels de 578 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2024, échéant en janvier 2027	<b>16 873</b>	22 029
Emprunt à la Banque Royale, au taux préférentiel majoré de 1,75 %, d'un montant initial de 2 500 000 \$, remboursable par versements mensuels de 15 052 \$, capital seulement, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable annuellement, échéant en mai 2032 (maison des aînés) (a)	<b>1 462 613</b>	1 643 232
Billets à ordre, sans intérêt, remboursables en deux versements respectifs de 499 719 \$ le 31 mars 2024 et 37 414 \$ le 31 mars 2025	<b>537 133</b>	537 133
	<b>12 795 809</b>	13 000 919

a) Le taux préférentiel au 31 mars 2024 était de 7,20 % (6,70 % au 31 mars 2023).

b) Ces emprunts sont renouvelables avant la date du rapport, mais le renouvellement n'a pas encore eu lieu, nous avons donc laissé les modalités échues dans la description de dette.

**Conseil des Atikamekw d'Opitciwan**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

---

**13. Dette à long terme (suite)**

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	1 684 997
2026	1 052 203
2027	1 027 800
2028	973 865
2029	922 373

**14. Réserve d'eau potable et d'eaux usées**

	2024	2023
Solde au début	7 106 280	4 865 074
Ajustement de la réserve	(1 150 000)	-
Affectation de l'exercice	-	2 241 206
 Solde à la fin	 5 956 280	 7 106 280

**15. Immobilisations corporelles - Fonds d'exploitation**

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Asphalte et infrastructures	45 496 243	12 072 599	33 423 644	33 832 868
Bâtiments	43 430 579	18 741 952	24 688 627	22 453 412
Maison familiale	25 657 216	12 072 468	13 584 748	12 364 974
Matériel roulant	3 508 146	2 171 371	1 336 775	1 202 839
Mobilier et équipements	4 900 957	3 207 991	1 692 966	1 242 377
 122 993 141	 48 266 381	 74 726 760	 71 096 470	

**16. Immobilisations corporelles - Fonds d'habitation**

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Bâtiments - projet article 95	19 656 397	9 072 438	10 583 959	10 391 261

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 17. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le régime est enregistré sous le numéro 0412221. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations déterminées énoncées dans le Manuel de CPA Canada - Comptabilité, il comptabilise donc le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2024 a été de 1 553 364 \$ (1 315 878 \$ en 2023).

### 18. Éventualité

Le Conseil a cautionné un emprunt contracté par une société en commandite pour un montant maximal de 1 086 300 \$. Au 31 mars 2024, cet emprunt totalise 123 439 \$. Il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut de la société.

Le Conseil a signé plusieurs lettres de garantie en faveur de fournisseurs pour un montant totalisant 590 000 \$. Au 31 mars 2024, il est impossible d'évaluer le montant que le conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

### 19. Revenus par source

	2024	2023
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	100 112 158	77 743 189
SCHL	3 812 731	876 459
Autres	3 930 402	4 053 730
Provincial		
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(5 677 501)	755 967
Revenus - fonds de bande	58 555	22 569
Autres	8 993 343	11 222 303
Revenus reportés	(3 865 291)	(9 907 554)
	115 541 509	92 161 064

### 20. Dépenses par objet

	2024	2023
Salaires et charges sociales	29 589 391	27 888 370
Biens et services	59 586 234	43 692 483
Intérêts sur la dette à long terme	370 263	320 858
Amortissement des immobilisations corporelles	4 267 316	3 909 675
	93 813 204	75 811 386

**21. Instruments financiers****21.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**21.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés aux débiteurs (à l'exception des montants à recevoir du gouvernement fédéral et provincial, des intérêts à recevoir et des taxes à la consommation) et des avances dans les participations dans des entreprises commerciales.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2024	2023
Débiteurs	26 789 598	20 723 464
Participation dans des entreprises commerciales	22 099 031	21 597 409
	<b>48 888 629</b>	<b>42 320 873</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux encaisses assujetties à des restrictions est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux créances à long terme et au financement à recevoir est jugé négligeable puisque les contreparties sont des organismes paragouvernementaux.

**21.2.1 Débiteurs**

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2024	2023
Non en souffrance	9 160 832	5 991 023
En souffrance :		
De 30 à 60 jours	151 134	240 129
De 60 à 90 jours	14 921	192 229
Plus de 90 jours	<b>11 329 651</b>	8 838 130
Moins la provision pour créances douteuses	<b>20 656 538</b>	15 261 511
	<b>(6 133 060)</b>	(5 461 953)
	<b>26 789 598</b>	20 723 464

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

---

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.2 Risque de crédit (suite)

##### 21.2.1 Débiteurs (suite)

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	5 461 953
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	671 107
Solde à la fin	6 133 060

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

##### 21.2.2 Prêts

Le solde des prêts, déduction faite de la provision pour moins-values, présenté à l'état combiné de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

Le Conseil estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles des prêts ont été consentis, de même qu'en raison du nombre considérable d'emprunteurs. Au 31 mars 2024, les montants de prêts consentis à des entités gouvernementales représentaient 83 % (84 % au 31 mars 2023) du montant total de prêts.

À la date de mise au point des états financiers combinés, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-values est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2024				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	15 993 469	-	-	-	15 993 469
Revenus reportés	26 036 236	-	-	-	26 036 236
Fonds non utilisés - Santé Canada	5 425 164	-	-	-	5 425 164
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	18 629 356	-	-	-	18 629 356
Dette à long terme	1 684 997	2 080 003	1 896 238	7 134 571	12 795 809
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	5 956 280	5 956 280
	<b>67 769 222</b>	<b>2 080 003</b>	<b>1 896 238</b>	<b>13 090 851</b>	<b>84 836 314</b>

	2023				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	8 273 019	-	-	-	8 273 019
Revenus reportés	15 310 034	-	-	-	15 310 034
Fonds non utilisés - Santé Canada	5 020 900	-	-	-	5 020 900
Fonds non utilisés - Services aux Autochtones Canada	26 710 196	-	-	-	26 710 196
Dette à long terme	1 632 556	1 852 392	1 785 192	7 730 779	13 000 919
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	7 106 280	7 106 280
	<b>56 946 705</b>	<b>1 852 392</b>	<b>1 785 192</b>	<b>14 837 059</b>	<b>75 421 348</b>

# Conseil des Atikamekw d'Opitciwan

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 21. Instruments financiers (suite)

#### 21.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt.

##### 21.4.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2024	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Placements	23 976 596	-	23 976 596	
Créances à long terme	205 803	-	205 803	
Placements assujettis à des restrictions	2 025 558	-	2 025 558	
<b>Passifs financiers</b>				
Dette à long terme	11 333 196	1 462 613	12 795 809	
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2023	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Placements	14 071 854	-	14 071 854	
Créances à long terme	133 610	-	133 610	
Placements assujettis à des restrictions	1 953 495	-	1 953 495	
<b>Passifs financiers</b>				
Dette à long terme	11 357 687	1 643 232	13 000 919	

### 22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.